



EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 4 février 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
M. Gilbert MENUT	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAUPIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	

Membres absents :

Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Lucien BRENOT	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEVRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Avenant à la convention 2007-2009 Grand Dijon - Communes Politique de la ville sur la coordination des Projets de Réussite Educative

En septembre 2006, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles de Dijon, ont signé avec l'Etat une convention triennale permettant la mise en oeuvre de Projets de Réussite éducative visant à :

- donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux ;
- accompagner les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, qui présentent des signes de fragilité et/ou de retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement ;
- mettre en place un accompagnement adapté à chaque situation familiale, avec des objectifs de résultats mesurés.

Ces dispositifs ont concerné prioritairement les quartiers du Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer à Longvic, le Centre ville à Quetigny et le Belvédère à Talant.

- En septembre 2007, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles de Dijon, ont délégué au Grand Dijon la coordination de l'évaluation et de formations de leurs Projets de Réussite Educative.
- En décembre 2009, l'Etat a décidé de proroger le dispositif de Réussite Educative avec les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles de Dijon.
- C'est pourquoi le dispositif de Réussite Educative étant prorogé d'un an, le Grand Dijon et les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles de Dijon ont souhaité reconduire leur partenariat pour l'année 2010 par un avenant à la convention 2007-2009.

Sur le principe, l'avenant porte sur la poursuite, en 2010, par le Grand Dijon de la coordination des actions :

- d'évaluation des Projets de Réussite Educative ;
- de formations engagées pour les acteurs des Projets de Réussite Educative.

Aucun financement supplémentaire ne sera sollicité en 2010 auprès des CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles de Dijon, dans la mesure où le reliquat de crédits (période 2007-2009) permet de prendre en charge les actions précitées.

Vu l'avis favorable de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les principes énoncés dans la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

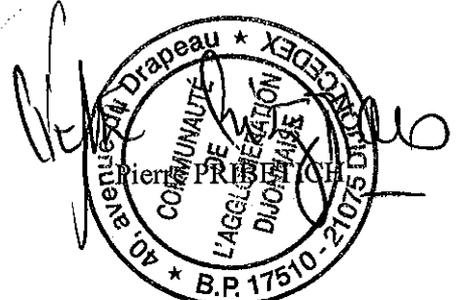
- 8 FEV, 2010

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

Convocation envoyée le 28 janvier 2010
Publié le - 5 FEV. 2010
Déposé en Préfecture le



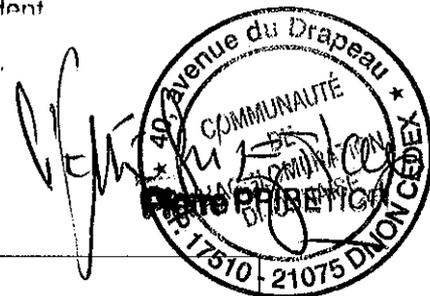


VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : - 4 FEV. 2010

DIJON, le : - 5 FEV. 2010

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président
le vice-Prés.



PROJETS DE REUSSITE EDUCATIVE

CONVENTION 2010

**relative aux financements des actions de coordination, d'évaluation
et de formation des Projets de Réussite Educative par la Communauté
d'agglomération dijonnaise sur les quartiers de la Politique de la ville**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 FEV. 2010

Entre

- **LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE**, 40 avenue du Drapeau, BP 17510, 21075 DIJON CEDEX, représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président, ci-après désignée « Le Grand Dijon »,

en vertu d'une délibération du Conseil de communauté du

Et

- **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de CHENOVE**, Hôtel de ville, 21000 CHENOVE, représenté par Monsieur Jean ESMONIN, Président,
en vertu d'une délibération du Centre Communal d'Action Sociale du

-
- **LA CAISSE DES ECOLES de la Ville de DIJON**, Hôtel de ville, 21000 DIJON, représentée par, « la présidente déléguée, Anne DILLENSEGER ».

en vertu d'une délibération du Comité de la Caisse des Ecoles du

- **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de LONGVIC**, Hôtel de ville, 21600 LONGVIC, représenté par Madame Claude DARCIAUX, Présidente,

en vertu d'une délibération du Centre Communal d'Action Sociale du

- **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de QUETIGNY**, Hôtel de ville, 21800 QUETIGNY, représenté par Monsieur Michel BACHELARD, Président,

en vertu d'une délibération du Centre Communal d'Action Sociale du

- **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de TALANT**, Hôtel de ville, 21240 TALANT, représenté par Monsieur Gilbert MENUT, Président,

en vertu d'une délibération du Centre Communal d'Action Sociale du

PREAMBULE

- La loi n° 2005.32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et le plan de cohésion sociale (programmes 15 et 16) a défini les dispositifs de Réussite Educative.
- Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, en collaboration avec le Grand Dijon et le Conseil Général, ont élaboré et mis en place en septembre 2006 pour leurs territoires prioritaires, des Projets de Réussite Educative pour lesquels 595 jeunes et leur famille susceptibles d'en bénéficier ont été identifiés.
- Les projets de Réussite Educative présentés par les cinq communes, examinés conjointement par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) et par la Direction de l'Enseignement Scolaire (DESCO), ont été validés dès le 21 juillet 2006.
- En septembre 2007, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles de DIJON ont délégué au Grand Dijon la coordination de l'évaluation et de formations de leurs Projets de Réussite Educative.
- En décembre 2009, l'Etat a décidé de proroger le dispositif de Réussite Educative avec les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles de DIJON.
- C'est pourquoi le dispositif de Réussite Educative étant prorogé d'un an, le Grand Dijon et les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles de DIJON, ont souhaité reconduire leur partenariat pour l'année 2010 par un avenant à la convention 2007-2009.
- En 2010, l'avenir de la Réussite Educative sera éminemment liée à la renégociation du cadre d'intervention de la Politique de la ville.

L'objet des Projets de Réussite Educative vise à :

- donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux ;
- accompagner les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, qui présentent des signes de fragilité et/ou de retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement ;
- mettre en place un accompagnement adapté à chaque situation familiale, avec des objectifs de résultats mesurés.

Ces dispositifs concernent prioritairement les quartiers du Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche pour Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer pour Longvic, le Centre-ville pour Quetigny, le Belvédère pour Talant.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise intervient dans le cadre de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 en matière de Politique de la ville et dispose donc ainsi des engagements conclus dans le cadre du précédent Contrat de Ville et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale délibéré en mars 2007. A la fois porteuse des projets de rénovation urbaine, la Communauté d'agglomération dijonnaise a souhaité, dans un souci de cohérence, soutenir la démarche concertée du Projet de Réussite Educative.

L'ambition de la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 prorogée pour 2010 est de réduire les écarts de développement et combattre les inégalités sociales en articulant les interventions des communes et du Grand Dijon selon les principes de complémentarité et de subsidiarité.

Les communes conservent donc l'essentiel de la conduite des opérations. Le Grand Dijon dédie un poste de chargé de mission afin de mener les actions de coordination, d'évaluation, de formation des Projets de Réussite Educative, ainsi que de mutualisation des moyens en matière d'ingénierie et d'outils financiers en matière de formation et de culture.

A ce titre, en application de l'article L 5111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Grand Dijon peut intervenir en soutien des communes dans leurs actions, moyennant le versement d'un prix correspondant aux prestations qui lui seront confiées.

La présente convention fixe donc :

- le cadre et les modalités de mise en oeuvre des actions de coordination, d'évaluation et de formation des Projets de Réussite Educative des CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des Ecoles de DIJON et de formation de ses acteurs par le Grand Dijon ;
- les modalités de financement des actions de coordination, d'évaluation et de formation des Projets de Réussite Educative entre les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des Ecoles de DIJON et le Grand Dijon.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la convention

Par la présente convention, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des Ecoles de DIJON confient au Grand Dijon la coordination et la mise en oeuvre du suivi de l'évaluation et d'actions de formation nécessaires aux différents acteurs et équipes relevant de chacun des territoires.

Article 2 : Les territoires concernés

Les quartiers concernés par les Projets de Réussite Educative sont : le Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche pour Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer pour Longvic, le Centre-ville pour Quetigny, le Belvédère pour Talant.

Article 3 : Les publics identifiés

En 2008, 720 jeunes relevant d'une prise en charge dans le cadre d'un Projet de Réussite Educative ont été identifiés.

Communes	Nombre d'enfants et d'adolescents identifiés
Dijon : ... Fontaine d'Ouche	241
Dijon : Grésilles	230
Chenôve : Le Mail	60
Longvic : Guynemer	10
Longvic : Bief du Moulin	22
Quetigny : Centre Ville	83
Talant : Belvédère	74
TOTAUX	720

Article 4 : Evaluation des Projets de Réussite Educative

Comme en 2009, le Grand Dijon procédera à l'évaluation des Projets de Réussite Educative en collaboration avec l'Institut de Recherche sur l'Education (IREDU) de l'Université de Bourgogne.

Article 5 : Formation des acteurs des projets de Réussite Educative

Les communes et la Communauté d'agglomération dijonnaise s'engagent à mettre en oeuvre les formations nécessaires pour les intervenants à la scolarité.

Article 6 : Coordination d'agglomération

La coordination repose sur quatre aspects :

- l'échange d'expériences des coordonnateurs, la mutualisation, l'échange et les réflexions sur les différentes problématiques rencontrées ;
- le travail sur l'évaluation et l'aide à la décision et la capitalisation des informations sous forme de document synthétique ;
- l'organisation de formations : à partir des demandes de formation, met en relation les intervenants autour d'un thème retenu ;
- l'interface avec les élus et les acteurs du PRE.

Article 7 : Les financements des actions

Pour l'année 2010, aucun financement supplémentaire ne sera sollicité auprès des CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles de DIJON, dans la mesure où le reliquat de crédits (période 2007-2009) permet de prendre en charge les actions précitées.

Article 8 : La durée de la convention

La présente convention est applicable à compter de sa date de signature et se déroulera sur la même durée que les conventions signées par chaque site, à savoir jusqu'au **31 décembre 2010**.

Si les conventions signées entre l'Etat et les CCAS des communes de Chenôve, Longvic, Quetigny Talant et la Caisse des écoles de Dijon, relatives à la mise en oeuvre des dispositifs de Réussite Educative sur les quartiers de la Politique de la ville, venaient à être résiliées ou suspendues, la présente convention se verrait appliquer le même régime.
Fait en 6 exemplaires originaux,

A Dijon, le

Pour la Communauté
de l'agglomération dijonnaise,
Le Président,

François REBSAMEN

Pour le Centre communal d'action sociale
de la Ville de Chenôve,
Le Président,

Jean ESMONIN

Pour la Caisse des Ecoles
de la Ville de Dijon,
La Présidente déléguée,

Anne DILLESEGER

Pour le Centre communal d'action sociale
de la Ville de Longvic,
La Présidente,

Claude DARCIAUX

Pour le Centre communal d'action sociale
de la Ville de Quetigny,
Le Président,

Michel BACHELARD

Pour le Centre communal d'action sociale
de la Ville de Talant,
Le Président,

Gilbert MENUT